



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MA GRASSE

AU DIABLE LA SECURITE PLACE AU QUARTIER LIBRE !

L'actualité pénitentiaire dramatique de ces dernières semaines nous autorisait à penser que la Sécurité serait un sujet de préoccupation majeure et prioritaire pour l'ensemble des chefs d'établissements.

Manifestement tout le monde ne l'entend pas de la même oreille !

A la Maison d'Arrêt de Grasse les facéties de la cheffe d'établissement n'en finissent plus de surprendre.

Mercredi dernier, les moniteurs de sport, ayant bénéficié d'un congé annuel pour la journée du vendredi, prenaient soin d'annoncer l'annulation de la programmation sportive auprès de la population pénale et de la hiérarchie.

Mais c'était compter sur l'imprévisibilité de la cheffe d'établissement qui décide, sans préavis, de revenir sur l'annulation de l'activité. Par conséquent, la séance destinée aux travailleurs aura bien lieu en dépit de l'absence des moniteurs de sport.

Un changement **de décision brutale** qui ne repose pourtant pas sur un aléa **mais bien sur une situation connue et prévisible !**

Décision qui aurait presque pu paraître audible, si ce revirement de situation avait été précédé des règles d'anticipation, attendues dans de pareilles circonstances, permettant d'organiser à minima la présence d'un personnel qualifié pour encadrer et permettre aux surveillants d'étages de filtrer les départs avec **la mise à disposition de listes adéquates.**

Que nenni ! Décision prise ! Peu importe les conséquences, pourvu que cela se mette en place !

**PAR VOTRE MANQUE DE LUCIDITE ET D'ACCOMPAGNEMENT, VOUS
FRAGILISEZ LA SECURITE DES PERSONNELS ET DE L'ETABLISSEMENT !**

FO Justice déplore :

- ✚ Qu'aucune anticipation n'a été décidée permettant l'édition et la transmission des listes des inscrits aux personnels concernés.
- ✚ Que vous ayez mis les agents en difficulté, lesquels ont dû s'employer pour identifier les personnes détenues autorisée à se rendre à l'activité.
- ✚ Que vous n'ayez pas communiqué largement et suffisamment en amont sur votre changement de décision. Les chefs de postes étant informés quelques minutes avant l'appel du service d'après -midi.
- ✚ Que plus d'une cinquantaine de personnes détenues, en provenance de tous les bâtiments, étaient prévues pour l'activité, sans aucune surveillance pendant deux heures.
- ✚ Qu'aucune consigne n'a été passée à vos officiers lors du rapport du matin les laissant dans l'ignorance !
- ✚ Qu'aucune consigne de vigilance n'ait été donnée aux agents en poste aux miradors.

Mais le plus inquiétant reste vos prises de décisions dénuées de discernement alors que les effectifs étaient fragilisés depuis le matin : un service marqué par des absences et des agents enrôlés pour assurer une extraction médicale programmée.

Est-il utile de vous rappeler également que la surveillance des promenades n'avait pas été planifiée non plus !

Dans cette grande mascarade, la météo s'en est mêlée et une pluie battante est venue interrompre la mise en place de l'activité obligeant la trentaine de détenus présents à regagner leur cellule.

QUE D'AGITATION, DE TENSIONS ET DE MOUVEMENTS POUR RIEN !

FO Justice rappelle que les activités sportives sont une affaire de spécialistes et par conséquent seuls les moniteurs de sport ont une compétence reconnue pour les encadrer.

